

COLLÈGE DE FRANCE

CHAIRE D'HISTOIRE TURQUE ET OTTOMANE

LEÇON INAUGURALE

faite le Vendredi 3 décembre 1999

PAR

M. GILLES VEINSTEIN

Professeur

Monsieur l'Administrateur,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

En décidant de créer une chaire d'histoire turque et ottomane, l'assemblée des professeurs du Collège de France a conféré un honneur insigne à cette discipline. Permettez-moi de commencer par lui en exprimer ma profonde gratitude. Permettez-moi aussi de souligner une évidence : cette marque d'honneur s'adresse à l'ensemble de mes collègues turcologues et notamment à ceux d'entre eux qui s'attachent à la période ottomane et qu'on désigne habituellement aujourd'hui, faute de mieux, du terme d'ottomanistes. C'est à n'en pas douter le dynamisme général d'un domaine scientifique, aux plans national et international, qu'ils ont voulu saluer : mes propres travaux n'ont fait que s'inscrire dans ce courant plus vaste qui les a en quelque sorte portés.

Comment ne leur saurais-je pas gré de mettre ainsi en pleine lumière un champ d'études dont l'importance et les potentialités sont encore si largement méconnues ? Je mesure en même temps tout le poids de la responsabilité qu'ils m'ont confiée en me chargeant de le représenter parmi eux.

Ma reconnaissance toute particulière va à Pierre-Étienne Will qui, dans son extrême bienveillance, a parrainé ma candidature et beaucoup fait pour la mener à bien.

Mais il semblerait d'autre part, qu'en réintroduisant les études turques et ottomanes en son sein, après une interruption de plus de cent ans, le Collège de France ait voulu renouer avec son passé. Les Ottomans auraient dit qu'il se conforme à l'*'âdet-i kadîme*, à la « coutume immémoriale », et la décision prise y aurait gagné à leurs yeux un surcroît décisif de légitimité.

En vérité, j'ignore jusqu'à quel point les choses ont été envisagées sous cet angle, mais cela ne m'a pas empêché de chercher à en savoir un peu plus sur la tradition des études turques au Collège, sur ses origines et sur son caractère. Cette enquête m'est apparue comme un préalable nécessaire avant d'établir plus précisément dans quelle mesure j'étais en droit de revendiquer une part d'héritage en entrant dans cette vénérable maison.

Chacun sait que la création des lecteurs royaux par François I^{er} en 1530, origine du Collège de France, fut une expression privilégiée de la Renaissance. Mais elle fut contemporaine également de l'apogée de la puissance ottomane et donc, pour l'Occident, du paroxysme du péril turc. Sans doute, l'année précédente, en 1529, Soliman le Magnifique avait-il échoué devant Vienne et dû faire refluer vers l'est son immense armée; mais tout restait à redouter d'un empire aussi vaste, aux ressources infinies concentrées entre les mains d'un seul, le Grand Seigneur, maître d'une nation tenue pour barbare et champion d'une religion rejetée comme fausse. La chrétienté se perçoit, ainsi que l'a montré Jean Delumeau, comme une citadelle assiégée – un sentiment qui l'habitera durablement.

Les références aux Turcs n'en sont pas moins contradictoires : la haine d'un « peuple farouche et cruel », le refus de l'Infidèle et de l'Autre côtoient la fascination qu'inspirent des succès dont on n'avait pas vu d'exemple depuis les Romains. Où pouvait en résider la cause, sinon dans des principes et des vertus à l'exact opposé des vices et des faiblesses dont pâtissait alors la chrétienté ? Quelques auteurs « turcophiles » tranchaient ainsi sur la masse des « turcophobes », mais les deux tendances pouvaient aussi coexister chez un même individu, à des degrés divers.

François I^{er} lui-même n'était-il pas le prince de cette équivoque quand, par réalisme politique, il recherchait de plus en plus ouvertement l'alliance de Soliman ? « Je ne puis nier que je désire vivement voir le Turc puissant, laissait-il entendre à l'ambassadeur de Venise en 1535, non pas pour son propre avantage, car c'est un infidèle et nous sommes chrétiens ; mais pour tenir l'Empereur [le Habsbourg, Charles Quint] en dépense, le diminuer grâce à un si grand ennemi et donner plus de sécurité à tous les autres souverains... »

Biographe du roi, Guillaume Postel fut aussi le plus turcophile des auteurs de l'époque. Néanmoins – de récents travaux l'ont montré – sa turcophilie n'était que relative : dans la pensée foisonnante et souvent déconcertante de cet extraordinaire érudit, doublé d'un mystique ardent, les succès des Turcs musulmans (« muhamédistes » ou « ismaélites » comme il les appelait), en particulier contre les païens et les Grecs schismatiques, ces chrétiens abâtardis, s'inscrivaient dans les plans de la Divine Providence. Ils préparaient l'avènement universel du christianisme, car « Chrestienté [...], concluait-il, doit estre seule et legitime Princesse du monde, tant en spirituel comme en temporel ».

Postel se rendit à deux reprises dans les états du Grand Turc, la première fois en 1535, dans la suite du premier ambassadeur de François I^{er}, Jean de la Forêt, et de nouveau en 1549. À l'instar de nombre de voyageurs contemporains, il rapportera de ses « très longs déplacements », au prix, comme il l'écrira, de « combien de peines, combien d'ennuis, combien d'épreuves, combien de dangers », les observations qui seront consignées dans son ouvrage, *De la République des Turcs*, publié pour la première fois en 1560. Mais ce polyglotte qui stupéfia son temps se singularisa davantage en entreprenant, « poussé, comme il le dit, par la passion d'apprendre », d'ajouter la langue turque à sa panoplie. Il en résulta un complément de 20 pages à l'édition de 1575 de son ouvrage, dont onze sont consacrées à un lexique turco-franc-latin, et neuf à un essai de grammaire, le seul qui sera publié au XVI^e siècle. Tels furent les débuts, modestes mais mémorables, de notre turcologie.

Or Guillaume Postel avait été, dès 1539, l'un des premiers « lecteurs royaux » de François I^{er}. Peut-on en conclure que la turcologie fut de fondation ou presque au Collège royal ? Ce serait aller trop vite en besogne : on peut le regretter, mais il n'en fut rien. Les « lectures » de Postel étaient limitées, si l'on ose dire, aux « lettres grecques, hébraïques et arabiques ».

Langue officielle de la première puissance du temps, le turc n'entrait pas dans ces langues orientales propres à transmettre la science et la philosophie des Anciens, ni dans « celles qui pourraient, selon une expression qu'emploiera plus tard l'Abbé Bignon, procurer une plus parfaite intelligence des livres sacrés ».

Le turc, au même titre d'ailleurs que le persan, se distinguait ainsi de l'hébreu et de l'arabe, deux langues présentes dès l'origine au Collège et qui, pour la seconde, y occupa deux chaires au long des XVII^e et XVIII^e siècles; ou encore du syriaque qui y entra comme discipline distincte en 1692. Si incontestables qu'aient pu être par ailleurs les manifestations d'intérêt pour les Turcs et tout ce qui les concernait, la langue du Grand Seigneur n'était encore ni un outil ni un objet d'érudition. De l'avis péremptoire d'un Jean de La Haye, ambassadeur à Constantinople en 1644, elle n'avait engendré que « de mauvais romans et histoires fabuleuses, ou bien des commentaires sur l'Alcoran, pires que toutes sortes de romans et de fables... »

Son heure viendra plus tard : pas avant la fin du XVIII^e siècle. Il aura fallu qu'entretiens un enseignement de turc se développe dans notre pays, dans un tout autre cadre, suscitant la mise au point d'instruments de travail (dictionnaires, grammaires, manuels de conversation, vocabulaires, lexiques) et, à partir du milieu du XVII^e siècle, une collecte active

de manuscrits. Or ce mouvement ne naquit pas d'un désir de connaissance et de culture mais d'une nécessité purement pratique.

Même si les relations entre le Turc et le roi Très-Chrétien connurent au fil du temps des hauts et des bas, si les rapports de forces internationaux se transformèrent après le XVI^e siècle, les intérêts du Roi dans l'Empire ottoman demeuraient un objectif essentiel de la diplomatie française : ces intérêts étaient politiques et diplomatiques, mais aussi commerciaux, tandis que se développait l'activité des marchands de Marseille dans les « échelles du Levant », trafic qui connaît son apogée au XVIII^e siècle. Il existait enfin des intérêts religieux, que les anciens usages m'auraient d'ailleurs fait une obligation de citer en premier : un Louis XIV, notamment, ne se posait-il pas en « protecteur unique du christianisme en Orient » ?

Or les rapports entre les diplomates et les marchands français établis dans l'empire – dans sa capitale et dans ses échelles – et les autorités ottomanes, imposaient le recours à des interprètes, ceux qu'on appelait des truchements ou drogman, déformations de *terceman* ou *tercüman*, un terme ottoman emprunté à l'arabe qui désignait les interprètes. Quand on en vint à considérer que les sujets chrétiens du sultan auxquels on s'était adressé dans une première phase, n'étaient pas assez indépendants ni fiables pour remplir convenablement cet office et que seuls des nationaux présenteraient les garanties nécessaires, il fallut bien que des Français apprissent le turc. Plus exactement, ils durent s'initier à la fois au turc, à l'arabe et au persan, puisque ces trois langues étaient à des degrés divers pratiquées dans l'empire, y constituaient, indissociablement, le bagage ordinaire d'un lettré et que, de toutes façons, la langue du Palais et de l'administration, le turc ottoman, jouait de ces trois composantes, en matières lexicale et même syntaxique.

Créer le cadre institutionnel réunissant les conditions propices à cet apprentissage, donna lieu à bien des tâtonnements sur le recrutement, le lieu le plus favorable pour l'enseignement, l'origine des maîtres. Ces questions se posèrent tant à la France qu'à d'autres interlocuteurs chrétiens du sultan, comme Venise, l'Empire des Habsbourg ou la Pologne.

La Sérénissime fut la plus précoce en créant dès 1551 à Istanbul, la *Scuola dei Giovani di Lingua*. Le destin de l'institution fut médiocre mais son appellation connut une fortune durable : traduction littérale du turc *dil oğlanı*, l'italien *giovani di lingua* sera démarqué en français par cette insolite expression de « jeunes de langues », qui s'appliquera longtemps aux apprentis-interprètes.

Une première école française fut créée par Colbert à Istanbul en 1669. Un autre principe, celui de faire venir à Paris, au collège Louis-le-Grand, quelques jeunes boursiers orientaux, fut posé dès 1700, mais c'est seulement sous la Régence, en 1721, que l'école prit sa forme définitive, réservée désormais à de jeunes Français originaires soit du Levant soit de métropole. Ils combinaient une scolarité au collège Louis-le-Grand, comprenant les apprentissages du latin, du turc, de l'arabe et, plus tard, du persan, avec une sorte de « stage » au couvent des Capucins dans la capitale ottomane. L'école remplit son rôle de formation des drogman français jusqu'à la Révolution où son caractère d'institution d'Ancien Régime lui valut quelques difficultés.

La Convention lui suscita en effet en 1795 une remplaçante, « une école publique destinée à l'enseignement des langues orientales vivantes d'une utilité reconnue pour la politique et le commerce » dont Lakanal avait supervisé le projet. Trois enseignements étaient initialement prévus : arabe littéraire et vulgaire ; turc et tartare de Crimée ; persan et malais. En fait, dès le Consulat, l'École des jeunes de langues dont Bonaparte avait reconnu les mérites, reprit ses activités sous un autre nom, si bien qu'au long du XIX^e siècle, les deux établissements coexistent. Tout aussi pratique dans son principe, l'École des Langues

orientales prendra cependant un tour plus savant, se tournant davantage vers la grammaire et la philologie. Des passerelles nombreuses n'en relieront pas moins les deux maisons, la seconde donnant souvent des maîtres à la première. Elles finiront d'ailleurs par fusionner en 1873. L'école de la rue de Lille dont l'éventail linguistique s'était entre-temps considérablement élargi, recueillera seule désormais la mission séculaire de former les drogman des Affaires étrangères, dénommés par la suite secrétaires d'Orient.

Moins prédominante dans le domaine arabe qui avait développé de longue date une tradition savante autonome, la mission pratique de formation des interprètes officiels continuera durablement à marquer les études persanes et turques dans notre pays. Rares furent longtemps les savants qui firent au contraire du turc, comme des deux autres langues de l'islam moyen-oriental, un usage purement érudit : on peut citer cependant Barthélemy d'Herbelot de Molainville dont la *Bibliothèque orientale* fut publiée en 1697, ou cet autre précurseur, Joseph de Guignes dont l'*Histoire générale des Huns, des Turcs, des Mongols et autres Tartares occidentaux* parut en 1756-1758.

Quant aux drogman, accaparés par leurs obligations professionnelles, ils avaient peu de loisirs à consacrer à des investigations plus méthodiques et approfondies sur les langues qu'ils pratiquaient quotidiennement, sur les peuples et les pays au sein desquels ils étaient amenés à vivre. Leur disponibilité variait cependant selon les individualités.

Parmi ceux d'entre eux ayant acquis une maîtrise particulière des langues et plus portés que d'autres vers l'érudition, on relève le nom de Denis-Dominique Cardonne. Il rédigea un dictionnaire français-turc ainsi qu'une traduction du *Kitâb-i Bahriye* de Pîrî re'îs, intitulée *Le flambeau de la Méditerranée*. On lui doit également des *Mélanges de littérature orientale traduits de différents manuscrits turcs, arabes et persans de la Bibliothèque du Roi*, ouvrage publié en 1770, qui connut plusieurs rééditions. En outre, la bibliothèque de l' Arsenal conserve un inventaire de sa main des « manuscrits et imprimés turcs et arabes de la Bibliothèque de M^{gr} le marquis de Paulmy, ministre d'État ». C'est à ce drogman érudit, devenu « jeune de langues » à l'âge de neuf ans, qu'il reviendra d'introduire le turc au Collège de France, ou plutôt, comme nous allons le voir, de l'introduire pour moitié.

Il enseigna d'abord au collège Louis-le-Grand puis il occupa à partir de 1767 la seconde chaire d'arabe du Collège royal. Or, en 1773, dans le cadre de la décision royale de réorganisation des chaires du Collège, afin d'intégrer des enseignements novateurs, sa chaire d'arabe fut transformée en une chaire de turc et de persan dont il resta le titulaire.

Ses premiers successeurs au Collège seront de la même façon des secrétaires-interprètes du roi, ayant conquis leurs galons dans les ambassades et les consulats du Levant ; et non dans les bibliothèques et les cabinets. L'exemple de Pierre Ruffin qu'étudia jadis Henri Dehérain est particulièrement éloquent : né à Salonique, interprète du roi dans l'Empire ottoman et le khanat tatar de Crimée (il sera même un temps consul de France auprès de « Sa Majesté Criméenne » à Bahtche Saray), il fut nommé à la chaire de turc et de persan en 1784 ; mais il l'abandonna quelques années plus tard, la laissant à des suppléants tout en en restant titulaire, pour retourner à Istanbul où, indispensable en effet, il joua un rôle de premier plan dans les relations franco-ottomanes de l'époque.

Au premier orientaliste du temps, Silvestre de Sacy, Ruffin avouait en toute ingénuité en 1812 : « je suis bien éloigné de me croire savant, je ne me connais que pour praticien [...] et n'ai aucune foi à ma propre érudition ». L'interrogeait-on sur le sens d'un mot, une étymologie, il se remémorait aussitôt l'une des nombreuses anecdotes de sa vie mouvementée, qui lui tenait lieu de réponse. Le second de ses suppléants au Collège, Daniel Kieffer, secrétaire-interprète lui aussi, avait préalablement partagé avec lui une captivité de trois ans à

la prison des Sept-Tours à Istanbul, conséquence fâcheuse du lancement par la France de l'expédition d'Égypte. C'est au bénéfice de ce dernier que la chaire de langue turque fut enfin séparée de celle de persan.

Cette étape n'exigea pas moins qu'une intervention de Talleyrand, alors ministre des Affaires étrangères de l'Empereur. Dans une optique résolument utilitariste, le ministre estimait la maîtrise des deux langues trop nécessaire à l'expansion du commerce français dans leurs aires respectives, « pour ne pas attacher à l'enseignement de chacune un professeur particulier, qui puisse y apporter plus de connaissance et y donner plus de soin ». Sur les candidats eux-mêmes, Talleyrand et ses collaborateurs avaient des vues très arrêtées :

« La chaire de persan, écrivait-il, pourrait être occupée par M. de Sacy qui a prouvé par un si grand nombre de recherches et de travaux utiles combien il était en état de la remplir [...] La chaire de turc serait alors fort bien remplie par M. Kieffer qui a été longtemps interprète à Constantinople et qui doit ses vastes connaissances dans cette langue aux leçons et à l'amitié de M. Ruffin... »

Tout avait été prévu : même d'utiliser au profit du turc une chaire rendue vacante par le récent décès de son détenteur. La petite histoire retiendra qu'il s'agissait d'une chaire de grec moderne, de « grec vulgaire », comme on disait – une chaire que « peut-être on ne songera point à rétablir », estimait encore Talleyrand, qui ajoutait non sans morgue, « parce que la connaissance de ce dialecte offre très peu d'avantages ».

Le décret portant création de la chaire de turc fut signé par Napoléon – épopée oblige – à Saint-Pölten, en Basse-Autriche.

Daniel Kieffer devint par la suite titulaire de la chaire, par le retrait tardif de Ruffin qui demeurera jusqu'à sa mort sur le Bosphore. Son programme pour 1828 était annoncé en ces termes : « M. Kieffer, premier secrétaire-interprète du Roi, après avoir développé les principes de la grammaire turque, continuera l'explication des Annales de l'Empire ottoman [allusion probable à l'histoire de Na'ima, chroniqueur mort au début du XVIII^e siècle] et du *Hümâyûnnâme* [une version ottomane de la traduction en persan des fables et contes attribués à Bidpay] » : deux ouvrages dont la Bibliothèque du Roi possédait plusieurs manuscrits, et que des jeunes de langues s'étaient déjà essayés à traduire au début du XVIII^e siècle. En correspondance épistolaire avec Ruffin, il prépara un dictionnaire turc-français, conçu pour l'essentiel comme une adaptation de format commode et de prix modéré, assortie de quelques mises à jour du vocabulaire administratif, de ce qui avait été au siècle précédent l'ouvrage de base en la matière : le *Thesaurus linguarum orientalium*, un lexique turc-arabe-persan-latin compilé par un interprète originaire de Lorraine, François Mesgnien-Meninski, un monument de cinq tomes *in folio*. Inachevé à la mort de Kieffer, son dictionnaire fut complété et publié en 1835 par son collègue de l'École des Langues orientales, ancien drogman lui aussi, Thomas-Xavier de Bianchi.

Les deux successeurs de Kieffer à la chaire de turc du Collège furent de nouveau deux anciens drogman : le comte Alix Desgranges, petit-fils de Cardonne, puis le Malouin Joseph-Matturin Cor, une personnalité brillante qui n'a pas encore livré tous ses secrets. Il avait été à Istanbul l'« ami et le secrétaire », le conseiller peut-être aussi, du grand homme d'État réformateur, Mustafa Rechîd Pacha, avant de gravir les échelons du drogmanat avec une exceptionnelle rapidité. Nommé au Collège à son retour en France en 1854, il n'eut pas le temps d'y commencer ses cours, emporté brusquement par le choléra. Il a laissé quelques mémoires sur le drogmanat et les finances de la Turquie, mais point d'œuvre d'érudition.

Toute différente est la figure de son successeur, Jean-Baptiste Pavet de Courteille, que Renan saluera comme le meilleur représentant de « la science sérieuse, sans nul souci des

bruits du monde ». Petit-fils de Silvestre de Sacy, il était le premier des professeurs de turc du Collège à ne pas avoir été drogman. Il témoigna de sa virtuosité dans la maîtrise d'une langue ottomane particulièrement fleurie et ampoulée en donnant une traduction annotée de l'*Histoire de la Campagne de Mohacs* de Kemâlpachazâde. Passant à l'actualité ottomane, il publia avec Ubicini une traduction du *Sâlnâme*, l'annuaire de l'Empire ottoman pour l'année 1875-1876, accompagné d'autres documents officiels. Mais il se signala surtout en faisant sortir les études turques du cadre ottoman, pour les ouvrir au turc « oriental » (dit « tchagatay »), plus proche des états antérieurs de la langue, moins contaminé par l'arabe et le persan. Il fut ainsi, en véritable pionnier des études tchagatay, le premier traducteur en langue occidentale du texte original du *Babur-nâme*, les mémoires de Zâhiruddîn Muhammad Babur, fondateur de l'empire des Grands Moghols. De même, il compila un dictionnaire du turc oriental, basé sur cet ouvrage et sur ceux d'Abul-Ghâzî Bahâdur Khan et de Mîr 'Alî-Shîr, dit Navâ'î. Il édita également un autre manuscrit en turc oriental de la Bibliothèque Nationale, copié à Hérat en 1436, dans une écriture dite ouïgoure tardive, héritée de l'alphabet sogdien : un *Mi'râdj-Nâme*, récit de l'ascension du Prophète.

La chaire de langue turque du Collège, transformée en chaire de langue et littérature turques dans les dernières années de l'enseignement de Pavet de Courteille, disparut à la mort de ce dernier en 1889, pour ne plus reparaître.

Mais, cette étape atteinte, il convient d'ajouter que l'apport du Collège aux études turques ne se réduit pas à celui des titulaires de la chaire de langue turque. Ces orientalistes embrassaient si bien les trois langues de l'Orient qu'ils passaient aisément dans leur enseignement de l'une à l'autre. Des professeurs chargés au Collège de l'arabe ou du persan ont pu ainsi apporter conjointement leur contribution à la connaissance du turc : ce fut notamment le cas de Barbier de Meynard. Figure dominante de l'orientalisme universitaire français, au tournant de ce siècle, celui-ci fut successivement professeur de turc à l'École des langues, professeur de persan puis d'arabe au Collège de France. En matière de turcologie, il a laissé un *Supplément aux dictionnaires publiés jusqu'à ce jour*, en deux volumes parus en 1881 et 1886, inspiré du *Lehce-i 'osmânî*, dictionnaire turc-turc édité peu avant par Ahmed Vefîk pacha et d'un dictionnaire français-turc manuscrit, compilé à la fin du XVII^e siècle par le P. Arcère, un oratorien familier des parlers d'Istanbul.

D'autre part, si le turc ottoman a disparu du Collège, voici cent dix ans, avec le décès de Pavet de Courteille, la turcologie prise dans une acception large, incluant les peuples turcs d'Asie orientale – conception qui avait d'ailleurs été, comme nous venons de le souligner, celle de ce savant –, y a été de nouveau présente, dans la première moitié de ce siècle, à travers l'enseignement de langues, histoire et archéologie de l'Asie centrale de Paul Pelliot. Entre-temps, la connaissance des Turcs orientaux s'était enrichie d'un apport capital : celui des inscriptions turques anciennes de Haute Asie, gravées en caractères dits « runiques », de découverte plus ancienne mais relevées systématiquement par des missions russes à partir de 1889, puis déchiffrées, à partir de 1894, par le Danois Thomsen et le Russe Radloff. À côté d'autres centres d'intérêt multiples, Pelliot tiendra compte de ces matériaux, comme Louis Hambis le fit plus récemment, dans son enseignement dédié à l'histoire et aux civilisations de l'Asie centrale, clos en 1977. J'évoquerai enfin la mémoire d'Albert Gabriel qui, dans le cadre de sa chaire d'histoire des arts de l'Orient musulman, de 1941 à 1953, donna la plus grande place aux premières expressions architecturales de l'État ottoman naissant.

*

**

Je me suis, Mesdames et Messieurs, quelque peu attardé sur le temps des drogman. J'y ai été naturellement conduit en cherchant à remonter dans le passé de l'enseignement du turc

au Collège qui en est inséparable. Il convenait sans doute aussi de rendre hommage à cette catégorie un peu oubliée des anciens serviteurs de l'État. (On leur trouverait, bien entendu, des équivalents plus modernes !) Il entra dans leur singulière mission de se retrancher de leurs compatriotes pour s'appropriier les langues de l'Infidèle et vivre à son contact, à leurs risques et périls. « Ils deviennent nécessairement étrangers à leur propre patrie où réellement ils paraissent bien tels lorsqu'ils y retournent », notait un contemporain. En un sens, tout orientaliste partage quelque chose de ce que fut leur expérience. *Her dil her adam*, dit un vieux proverbe turc : on est autant d'hommes qu'on connaît de langues.

Pour autant, en les évoquant, ne me suis-je pas bâti devant vous une généalogie quelque peu fictive ? En d'autres termes, suis-je fondé à me présenter aujourd'hui comme un successeur, même lointain, de ceux qui, coiffés d'un *kalpak* de forme caractéristique, enveloppés dans un *kaftan* à col d'astrakan, de martre ou de petit-gris, et chaussés de babouches jaunes, couraient tout le jour du palais à l'ambassade et de l'ambassade au palais ? Ce va-et-vient si fébrile faisait dire que leurs âmes devenaient, après leur mort, ces alcyons qu'on voit fendre l'air au-dessus du Bosphore.

Qu'ai-je donc, en effet, de commun avec ces drogmans d'autrefois, moi dont la jeunesse fut entièrement parisienne et qui n'ai pas eu, comme certains d'entre eux, en leur âge tendre, à gagner le lointain Occident et son point ultime, le collège Louis-le-Grand, déposé dans un large panier suspendu à flanc de cheval, et brimbalé ainsi sur les routes harassantes des Balkans ? Mon histoire n'a décidément rien de commun avec la leur et si je me suis bien assis, comme eux, en mon temps, sur les bancs du même lycée Louis-le-Grand, j'y étais arrivé par des voies plus banales...

J'observerai cependant que, grâce à la remarquable longévité dont les turcologues bénéficient assez fréquemment, je me trouve relié à Barbier de Maynard par une chaîne de transmission, pour parler comme les soufis, singulièrement plus courte qu'on ne l'imaginerait : j'ai connu en effet le privilège de suivre à l'École des Langues orientales, devenue INALCO, les enseignements du maître de la philologie turque contemporaine, Louis Bazin, le spécialiste des calendriers turcs anciens. Lui-même avait été le disciple et le successeur de Jean Deny, auteur de la classique *Grammaire de la langue turque (dialecte osmanli)*, parue en 1921. Or cet éminent turcologue – le plus éminent sans doute que notre pays ait connu –, émoulu, comme il se devait, du concours des drogmans, avait lui-même été l'élève favori et le successeur de Barbier de Maynard à l'École des Langues.

Mais cela ne suffit pas à me rattacher pleinement à l'auguste lignée dont j'ai retracé le cours. J'ai découvert par hasard que le bruit courait, il y a quelques années, dans certains milieux turcs de Paris, que j'étais fils ou petit-fils, non de drogmans, mais d'un fonctionnaire de la Dette ottomane. Cette rumeur, ce *dedikodu*, comme disent les Turcs, entièrement dénué de fondement, était évidemment doté de l'irrésistible attrait du plus vraisemblable que le vrai.

En réalité, nul atavisme ne m'a porté vers les études turques et je ne m'étais jamais rendu dans ces contrées dont j'ignorais à peu près tout quand j'ai décidé de mon orientation. C'est parce que j'avais résolu *in abstracto* d'étudier les Turcs du passé, que j'ai rejoint ceux d'aujourd'hui, que j'ai appris à les connaître et à estimer leurs qualités. Pour moi, comme pour la plupart des Français des années soixante, la Turquie était encore un pays lointain, assez marginal, parfaitement exotique, enveloppé de fantasmes et chargé, finalement, de peu de réalité. Nul doute qu'il ne soit devenu entre-temps beaucoup plus proche et plus concret pour nous. Bien des facteurs, assurément, ont contribué à cette évolution accélérée. L'apparition récente d'une immigration turque en France, assez substantielle, en est un parmi d'autres. Et c'est pour moi une étrange sensation, confinant presque à l'hallucination, en parcourant certains vieux quartiers du centre de Paris – précisément ceux auxquels sont

attachés mes premiers souvenirs d'enfance car mes grands-parents y ont vécu autrefois –, d'y retrouver aujourd'hui des sons, des parfums, des décors d'Istanbul, comme si, bouclant la boucle, le lointain objet de ma quête d'étudiant avait fini par me rattraper sur les lieux de mes plus anciennes réminiscences...

Mais, pour revenir à mes dispositions d'il y a trente ans, c'est un projet d'historien et non de philologue ou de grammairien dans la tradition orientaliste française, qui m'a conduit à apprendre les langues orientales, sans y bénéficier, au demeurant, des facilités d'un Guillaume Postel. En ce sens, si je devais absolument convoiter un héritage de drogman, ce serait plutôt celui de l'ancien interprète de l'ambassade d'Autriche, Joseph von Hammer-Purgstall dont la monumentale *Histoire de l'Empire ottoman* n'a pas été remplacée, ou de cet Arménien au service de l'ambassade de Suède, Ignatius Mouradgea d'Ohsson, dont on consulte encore avec profit le *Tableau de l'Empire othoman*, paru à partir de 1788.

Mais, plus sérieusement, mes véritables ancêtres intellectuels sont des historiens de notre temps, et si j'ai une patrie d'adoption, un fonds, que dis-je, un immense gisement d'archives, en marque le territoire.

Le premier à avoir enflammé mon imagination d'historien débutant à l'évocation des archives ottomanes fut le regretté Alexandre Bennigsen, le spécialiste des musulmans de Russie et d'URSS, au moment où lui-même avait la révélation de leurs trésors. Claude Cahen qui sillonnait d'un pied agile et sûr tous les chemins de l'islam médiéval, ayant donné, entre autres, une somme sur l'Anatolie pré-ottomane, m'encouragea et me guida à son tour sur une voie qu'il comptait parmi les plus prometteuses de la discipline.

Ces millions de documents reliés ou épars qui constituent les archives ottomanes, sont conservés principalement à Istanbul et à Ankara, mais aussi, avec plus ou moins d'abondance, dans nombre d'anciens centres provinciaux de l'empire, en Asie mineure mais aussi dans les pays actuels des Balkans, du Maghreb, du Machrek, ainsi que dans tous les États qui furent les interlocuteurs du sultan d'Istanbul : Venise, Pologne, Autriche, Pays-Bas, Russie, France, etc.

La documentation se rapportant aux premiers sultans reste très maigre. Elle commence à devenir abondante à partir de la fin du XV^e siècle – époque où l'État ottoman se renforce, émettant d'ailleurs des actes non seulement en turc, mais aussi bien dans les diverses autres langues de son aire comme l'arabe, le persan, le grec démotique, le médio-serbe, l'italien ou le latin. Cette pratique sera abandonnée dans la première moitié du XVI^e siècle au profit du turc ottoman, désormais langue unique de la chancellerie, à l'exception de l'arabe encore employé dans des cas spécifiques. Par la suite, les matériaux conservés deviennent de plus en plus abondants en avançant dans le temps, jusqu'à la disparition de l'empire en 1923.

C'est bien d'archives impériales qu'il s'agit, celles d'un État rassemblant sous son sceptre des territoires immenses répartis sur trois continents, présentant une impressionnante diversité géographique et ethnique. Aujourd'hui, les multiples nations qui se sont substituées à lui, n'ont pas ou ont peu d'autres ressources que ces matériaux, pour reconstituer valablement plusieurs siècles de leurs histoires respectives.

L'Empire ottoman est ainsi le seul des États musulmans de l'histoire à avoir légué des archives véritables, massives et variées, comparables à celles des grands États occidentaux. On peut donc espérer en pénétrer les arcanes quand cela nous est interdit à jamais pour les autres empires musulmans du passé.

Ces archives sont enfin celles d'une puissance internationale de premier plan qui ne resta jamais repliée sur elle-même mais qui, établie au carrefour du vieux monde, entretint constamment des liaisons de toutes natures, avec l'est comme avec l'ouest : combien de questions d'histoire moderne et contemporaine ont des chances d'y puiser quelque lumière !

Pour ma part, épousant les intérêts de mes premiers maîtres, Bennigsen et la remarquable équipe qui l'entourait, pour les pays du nord de la mer Noire et les contacts russo-turcs, je ferai dans une série de premiers travaux un usage de ces archives propre à déconcerter ceux qui m'avaient un peu vite étiqueté comme un historien de la Turquie : je m'en servirai pour étudier des questions comme le peuplement et le commerce de la Crimée au XVI^e siècle ; le trafic moscovite des fourrures précieuses, de l'étain et des oiseaux de proie du Grand Nord. De la comptabilité ottomane, je tirerai des précisions sur la pêche à l'esturgeon et la collecte du caviar dans la mer d'Azov qui attireront l'attention de certains hydrologues soviétiques ; dans la correspondance entre Soliman le Magnifique et le roi Sigismond de Pologne, je capterai des éclairages sur les origines des cosaques zaporogues qui provoqueront des discussions chez les ukrainologues.

Lors de mes premières visites dans les archives d'Istanbul, elles restaient bien imparfaitement inventoriées, classées, cataloguées. Il faut rappeler que leur mise en valeur n'avait véritablement débuté que quelques décennies auparavant. Fernand Braudel pouvait encore écrire dans l'édition de 1966 de sa *Méditerranée* : « il y a [...] dans l'information historique une immense lacune correspondant aux pays turcs ». L'intérêt porté à des fonds presque entièrement négligés jusque-là alla de pair avec un élargissement des perspectives chez les historiens ottomanistes : cessant de se limiter à une histoire essentiellement politique, militaire, institutionnelle, de puiser principalement chez les anciens chroniqueurs, ils visaient à embrasser toutes les dimensions de l'économique et du social. Ils étaient donc proches de la « nouvelle histoire », de l'« École des *Annales* » qui prenait son essor à peu près au même moment : certains, sans s'en douter ; d'autres en le sachant et en le proclamant. Pour ces historiens, donnant raison à l'adage selon lequel les documents ne répondent qu'aux questions qu'on leur pose, ces grimoires oubliés se mettaient à parler.

Parmi les pères fondateurs de l'exploitation des archives ottomanes, une place à part doit être faite à l'historien turc, économiste de formation, Ömer Lütfi Barkan. Par ses études sur les questions agraires, ses monumentales éditions de sources à travers lesquelles il révéla les principales catégories de matériaux recélés par les archives d'Istanbul, par les générations de disciples brillants qu'il a suscitées, ce novateur, cet interlocuteur privilégié de Braudel, a joué un rôle décisif. Halil İnalcık, à la longue carrière turque et américaine, est l'autre grande figure de l'historiographie ottomane contemporaine : embrassant l'ensemble du domaine, il aura, à travers une impressionnante série d'études, hardiment défriché la plupart des voies que nous empruntons tous aujourd'hui.

Plusieurs autres pionniers de l'exploitation des archives ottomanes, engagés dans des recherches plus spécifiques, arrivèrent en Turquie de l'étranger. Ce fut le cas de Robert Mantran, le maître admiré et aimé que nous venons de perdre, dont la grande monographie sur Istanbul dans la seconde moitié du XVII^e siècle, publiée en 1962, apparaît rétrospectivement comme le coup d'envoi de cette nouvelle histoire dans notre pays. Deux autres savants français ont fait œuvre de pionniers dans l'étude des institutions de l'État ottoman naissant : Nicoară et Irène Beldiceanu. Je dois beaucoup à leur enseignement. Je citerai encore parmi les premiers utilisateurs des archives ottomanes quelques historiens du monde arabe qui ont précocement compris l'apport irremplaçable de cette documentation, qu'elle soit rédigée en arabe ou en turc : Bernard Lewis, Stanford J. Shaw, et un Français, quelque peu leur cadet, André Raymond, qui a imposé sa marque à l'étude des grandes villes arabes à l'époque ottomane en authentique chef d'école.

Depuis les quelque trente ans qui nous séparent des temps héroïques de la mise en valeur des archives, le paysage s'est métamorphosé. Les chercheurs, turcs et étrangers de toutes origines, affluent désormais dans les fonds. On a parfois du mal à s'y frayer une place.

Les obstacles politico-administratifs opposés aux autorisations de travail et à la communication des documents, contre lesquels il a longtemps fallu batailler, se sont dans l'ensemble aplanis, sans disparaître entièrement. Les autorités turques ont lancé des programmes ambitieux d'inventaire, de catalogage et même d'édition des sources. Des chaires d'histoire ottomane se sont multipliées dans de nombreux pays et la production scientifique a connu une véritable montée en puissance. Des chercheurs de différentes nationalités ont fait avancer la discipline à grands pas dans de multiples secteurs.

La France n'est pas demeurée en dehors de ce mouvement. Les études turques y restent marginales, comme elles l'ont toujours été. Leur position institutionnelle s'est cependant quelque peu renforcée depuis l'époque encore proche où, le Collège les ayant oubliées, elles restaient cantonnées à l'École des Langues orientales : elles ont fait une entrée tardive et encore modeste dans l'université par la création de deux chaires, respectivement en 1961 et 1962, à Aix-en-Provence et à Strasbourg. La chaire d'Aix fut longtemps occupée par Robert Mantran et celle de Strasbourg par Irène Mélikoff dont les travaux sur les poèmes épiques turcs médiévaux et sur l'hétérodoxie anatolienne font date. En outre les Écoles des Hautes Études et, plus encore, le Centre national de la Recherche scientifique, ont permis d'accroître notablement les effectifs et de diversifier les approches. C'est le dynamisme et la valeur de cette communauté scientifique qui, comme j'ai tenu à le souligner d'emblée, ont donné un certain relief aux études turques et ottomanes dans notre pays au cours de ces dernières années.

Au fur et à mesure de l'exploitation de ses archives, cet empire se révèle pour la première fois de l'intérieur. Avec, par exemple, la grande série des registres des « affaires importantes », les *mühimme defteri*, qui couvre plusieurs siècles, nous sommes transportés au sein du divan impérial d'où partent quotidiennement les ordres innombrables adressés aux autorités provinciales et aux princes vassaux, ainsi que les « lettres augustes », destinées aux souverains étrangers. Ces firmans sont autant de flèches atteignant leurs cibles sur tous les points du monde, comme l'illustrent symboliquement les miniatures palatiales montrant le sultan visant de son arc le globe d'or suspendu à la coupole de la salle du divan de Topkapı. Avec les *sidjillât-i cher'iyye*, les registres des cadis, à la fois juges, notaires et administrateurs, nous descendons à l'échelon local et nous pénétrons au cœur de la société, même si, bien entendu, des actes officiels et strictement codifiés, ne nous la livreront jamais tout entière.

De ces catégories de documents comme d'autres séries encore commencent à émerger une ou plutôt des images de l'empire, d'un autre grain que les stéréotypes inlassablement reproduits au cours des âges. Ces derniers furent le produit de perceptions extérieures, plus ou moins altérées par les impératifs des luttes religieuses et nationales, ou encore par les débats intérieurs de la chrétienté réduisant le Turc au rôle de repoussoir ou de faire-valoir. Postel avait déjà relevé les raisons de l'impossible objectivité de ses contemporains : « ne pouvant concevoir aucune bonne opinion d'iceus, ont tous jugés universellement estre intractables barbares, et indignes d'humaine ou ponentine conversation... ».

On avait d'autant moins de chances de chercher à adopter le point de vue des Turcs, de se mettre comme on dit à leur place, que, précisément, on ne leur en reconnaissait aucune – leur présence, en Europe surtout, représentant un scandale en soi. Chercher à voir avec leurs yeux équivalait à se renier.

Les clichés, les préjugés immémoriaux, si bien ancrés dans les esprits qu'il leur arrive encore de resurgir aujourd'hui, ont conduit à de telles distorsions que le familier des archives, aussi peu enclin soit-il à se poser en justicier, ne peut que les redresser. Il ne lui en faut pas plus pour passer aux yeux d'esprits sectaires pour le propagandiste d'une réhabilitation, voire

pour un faux témoin au tribunal de l'histoire, quand ses objectifs sont d'un ordre radicalement différent.

*

**

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de retenir encore un instant votre attention pour vous proposer quelques-uns des éclairages – nécessairement limités – que l'exploitation des archives ottomanes, accompagnée d'ailleurs par une lecture moins étroitement positiviste que par le passé des chroniqueurs, apporte sur cet État. Je me bornerai à ce qui a été et demeurera dans mon enseignement au Collège mon domaine de prédilection : l'empire antérieur au XIX^e siècle dans lequel l'influence occidentale ne pèse pas encore de tout son poids ; où ne se sont pas encore levées les aspirations nationales qui le déchireront dans de sanglantes convulsions.

On relève chez les sultans ottomans dont je parlerai plus en détail dans les semaines qui viennent, particulièrement chez ceux de la fin du XV^e et du XVI^e siècle, l'ambition proprement étatique d'embrasser du regard la totalité de leur domaine, sans doute pour mieux puiser à ses richesses, mais avec l'idée également d'y imposer leur ordre et d'y exercer leur justice. Soliman le Magnifique donne une expression puissante de cette visée panoptique dans le préambule de la loi par laquelle il régleme ces grandes opérations de recensements provinciaux dont les résultats restent aujourd'hui l'un des fleurons des archives ottomanes. Je n'en citerai que les toutes premières phrases :

« Ma connaissance illustre doit embrasser les lieux et les habitations de toutes les créatures présentes sur les territoires et de tous les sujets établis dans les provinces ; de toutes les particularités des décisions judiciaires fixant leurs statuts respectifs avec l'explication de leurs motifs. Elle doit de même embrasser l'origine de toutes les recettes fiscales et les sources dont elles proviennent, ainsi que le détail de ce qui a trait aux revenus des détenteurs de bénéfices, les timariotes, et aux fondements de ces revenus.

Il est important et nécessaire que je sois tenu informé de tous les abus commis dans le prélèvement des taxes en violation des informations portées dans le registre et des stipulations de la loi en vigueur... »

Cette volonté de centralisation appuyée sur des institutions fortement structurées, des hiérarchies de fonctionnaires, une bureaucratie éprouvée, des archives enfin, outil de l'administrateur avant de devenir la provende de l'historien, nous éloigne fort de la caricature extrême mais néanmoins tenace de la horde inculte, campée sur un territoire qu'elle domine par la seule force et régit dans l'inconséquence. Les campagnes militaires elles-mêmes, terrestres ou navales, sont loin de se réduire à un déferlement d'assaillants, mais sont au contraire, comme j'en ai fourni des exemples pour le XVI^e siècle, l'objet de minutieux préparatifs, des mois durant, mobilisant les ressources matérielles et humaines de l'empire, mettant en œuvre la logistique la plus élaborée du temps.

Pour autant, gardons-nous d'exagérer le centralisme et l'omnipotence de cet État. Ne tombons pas dans cet autre fantasme qui en ferait une préfiguration de l'État totalitaire moderne, maître des corps et des âmes et, comme dans les cauchemars du grand romancier albanais Ismail Kadaré, jusque des rêves de ses administrés. Le pouvoir du sultan a ses limites, à commencer par les obstacles matériels que soulèvent l'immensité des distances et les difficultés de communication. De nombreuses zones conservent une large autonomie : « le firman est au souverain mais les montagnes sont à nous », proclame ainsi le nomade dans les poèmes de Dadaloğlu. La conscience qu'a le centre des failles de son omniscience et de ses

capacités d'action s'exprime dans les faits, de bien des manières. Abandonnant, quand il le faut, à ses agents locaux la décision à prendre, le sultan use alors à leur endroit de formules telles que : « tu es mon serviteur capable, ayant la connaissance de la situation de ces confins » ; « tu agiras selon ce que requiert la situation » ; « tu opteras pour la solution la meilleure... »

Il ne manque jamais de les exhorter à consulter les hommes d'expérience, les experts des questions à traiter. Bien plus, tout au long de leur histoire, ces sultans qu'on voyait du dehors en despotes, ont négocié des compromis avec les forces en présence. Là est sans doute l'une des clefs de l'étonnante longévité de cette dynastie et de son empire.

Le réalisme, le pragmatisme foncier de ce gouvernement, que masque souvent, il est vrai, la rhétorique de l'idéologie impériale, mais que l'historien retrouve à chaque pas dans les pratiques effectives, se manifestent ici comme en tant d'autres domaines. C'est ce qui fait, par exemple, que la conquête ottomane d'une région ne correspond jamais à cette rupture radicale avec le passé qu'allégueront en particulier les historiographies nationalistes, à partir du XIX^e siècle : le conquérant, dans son intérêt bien compris, prend soin, au contraire, de laisser en place une part au moins des institutions antérieures, voire des anciennes élites politiques et sociales. Il s'ingénie à rétablir et même à développer à l'échelle du nouveau cadre impérial, une fois l'ordre restauré, les anciennes activités perturbées par les guerres. La modération fiscale ne peut qu'y contribuer : « certaines exactions ont été supprimées et d'autres ont été réduites », proclame le préambule du règlement fiscal de Bayburt, en 1530, par référence aux pratiques du régime précédent, celui des Akkoyunlu. Ce que j'ai personnellement constaté dans des cas où les Ottomans succédaient à des dominations génoise ou vénitienne, d'autres l'ont mis en lumière dans d'autres situations.

La législation sultanienne, le *kânûn*, fourmille de dispositions marquées au coin du même réalisme, voire d'un robuste bon sens. Jugez-en, par exemple, par ce que Mehmed II, le conquérant de Constantinople, décrète au sujet des moulins dont les roues tournent dans ses états :

« Les meuniers seront surveillés. Il est interdit d'élever des poules dans un moulin afin que la farine et le blé des particuliers ne subissent de dommages. On gardera tout au plus un coq pour connaître l'heure. »

Il n'est pas jusqu'au domaine, sensible entre tous, du religieux où ce réalisme ne soit de toute évidence à l'œuvre. Il conforte les Ottomans dans le respect de l'ancien principe chérifien de la *dhimma* plaçant leurs sujets juifs et chrétiens dans une position inférieure, humiliante certes, mais leur assurant néanmoins, aussi longtemps qu'ils restent loyaux, la protection du pouvoir, le droit de pratiquer leur religion et de jouir d'une certaine autonomie communautaire.

Le respect de ce principe fut leur attitude la plus constante : les infractions qu'ils ont pu lui faire subir restent l'exception. Ainsi les états du sultan purent-ils constituer à plusieurs reprises un refuge pour les persécutés de la chrétienté et l'empire conserva-t-il à travers le temps son caractère constitutif, multiethnique et pluriconfessionnel.

C'est évidemment comme tel qu'il doit être étudié. Ce serait le mutiler en effet que de ne prendre en considération que sa seule composante musulmane et à plus forte raison de ne retenir que son identité turque. Rappelons à ce propos cette réalité paradoxale : si la composante turque fut bien entendue constamment à l'œuvre dans cette histoire, elle ne sera officiellement reconnue et mise en avant que dans un avatar tardif, avec la généralisation des revendications nationales.

Assurément, les études ottomanes entrent dans le vaste domaine des études turques mais elles y occupent une place à part et y présentent un spectre particulier qui ne se réduit en aucun cas à la seule turcologie. C'est ce que sous-entend, me semble-t-il, l'intitulé retenu pour cette chaire.

À l'inverse, je me suis toujours insurgé contre les approches communautaristes ou nationalistes, qui isolent artificiellement une composante ethnique ou religieuse de l'ensemble dont elles furent pourtant, des siècles durant, parties intégrantes.

Cette coexistence séculaire entre éléments hétérogènes peut éveiller quelque nostalgie au terrible spectacle des affrontements récents, au Moyen-Orient ou dans les Balkans. Elle a accredité chez les « turcophiles » la notion de tolérance ottomane. Je ne la reprendrai pas entièrement à mon compte, à la fois parce qu'elle fait un usage quelque peu anachronique d'un concept de la philosophie des Lumières et parce que, par un effet de notre européocentrisme ordinaire, elle n'envisage la politique religieuse du sultan que dans ses conséquences sur les non-musulmans. Ce faisant, elle ignore la complexité de l'islam turc au sein duquel le sultan se fait le champion de l'orthodoxie sunnite et combat, sans tolérance aucune, toutes les formes d'hétérodoxie au-dedans de son empire, comme au-dehors. Encore que, dans ce domaine aussi, il ne méconnaisse pas la nécessité de subtils compromis.

Mais il apparaît par ailleurs que les liens entre les différentes communautés religieuses étaient plus étroits, l'osmose plus profonde qu'on ne l'admet généralement, en occultant un passé où les barrières communautaires n'avaient certainement pas la rigidité qu'elles acquerront par la suite. C'est un enseignement qui se dégage cependant sans équivoque des premières études menées sur les actes des cadis et donc une révélation – à approfondir, sans doute – de ces archives, dont il est permis d'en espérer bien d'autres.

J'évoquais, il y a un instant, cet adage du métier selon lequel les documents ne répondent qu'aux questions que l'historien leur pose. Encore doit-il savoir les écouter quand ils répondent, sans les interrompre aussitôt pour retourner à ses a priori ou courir à une théorisation prématurée. J'inviterai donc mon auditoire à les écouter, et peut-être arrivera-t-il que ces archives nous posent des questions à leur tour, sur nous-mêmes et sur le monde dans lequel nous vivons.